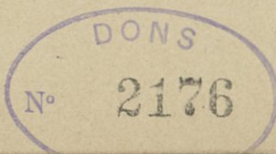


LA QUESTION DES ÉPÉES DE BORDEAUX

Les chansons de geste et les chroniques du moyen âge mentionnent assez fréquemment les armes blanches de Bordeaux, lances, épées, « dont le taillant, dit Froissart, était si âpre et si dur que plus ne pouvait. » D'où provenaient ces épées? Les historiens, même les mieux informés et les plus autorisés, comme Francisque-Michel, Victor Gay, M. Jullian, etc., plaçaient l'origine de ces armes à Bordeaux (Gironde). Un archéologue lyonnais, M. J.-B. Giraud, prétend que le centre de fabrication de ces lames célèbres était à Bordeau (Savoie), sur les bords du lac du Bourget; la manufacture aurait été sise « sur l'emplacement de la papeterie qui appartient aujourd'hui (1875) à M. Joseph Giraud ».

J'avoue n'avoir pas fait de longues recherches, qui ne me paraissent, d'ailleurs, nullement utiles. Mon intention est moins d'apporter de nouveaux éléments dans la discussion que d'exposer quelle est la valeur des arguments de M. Giraud, quelle est la portée respective des pièces qu'il cite à l'appui de l'une et de l'autre thèse.

On me permettra de formuler au préalable une observation générale sur la démonstration que je vais examiner. Quand il s'agit du Bordeaux girondin, M. Giraud écarte « les textes relatifs aux armures, armes diverses, etc., qui n'ont pas de connexion directe avec les fabriques d'armes blanches ». Mais, pour le Bordeau savoisien, il accumule les renseignements de toute sorte sur les gisements miniers et sur l'industrie du fer dans la Maurienne, la Savoie, la Haute-Savoie, la Tarentaise, le Génevois, etc. Je crains que M. Giraud, séduit par la nouveauté de sa thèse, n'ait écrit, au lieu d'une impartiale histoire, un plaidoyer très documenté et très habile. L'amas des docu-



ments étonne à la première lecture et laisse une impression d'autant plus vive qu'il s'agit d'une question de plus ou de moins : Bordeaux forgeait des épées, nul ne saurait le nier ; le tout est de savoir si sa production était importante et renommée. Si nous groupions tous les vestiges de la sidérurgie dans la Gironde, les Landes et la Dordogne, nous présenterions un ensemble de textes au moins aussi imposant que celui qui a été réuni par M. Giraud pour la contrée savoisienne.

Cela dit, suivons le raisonnement de l'érudit auteur. Des titres favorables à notre cité, il fait, si j'ai bien compris, trois parts :

1^o Ibn-Sayd, géographe arabe du XIII^e siècle, désigne clairement notre cité comme étant la ville aux fabriques d'épées ; seulement il croit, semble-t-il, que la Garonne se jette dans l'un des lacs qui sont égrenés le long de la côte : « Bordeaux... Les épées qu'on y fabrique sont célèbres. Elle est bâtie à l'orient d'une petite mer d'eau douce dans laquelle se jette le fleuve de Toulouse (la Garonne) ; le fleuve sort ensuite de cette mer et va se jeter dans la mer environnante. » — Voilà un témoignage positif : M. Giraud le récuse, parce qu'Ibn-Sayd habitait loin, dans le midi de l'Espagne. Ce n'est pas suffisant, et le témoignage subsiste, s'il n'est pas infirmé par des preuves contraires. C'est ce que nous allons voir.

2^o Diverses pièces des XIII^e et XIV^e siècles ont trait à des épées de fabrication bordelaise, à des armuriers bordelais. M. Giraud en cite un certain nombre ; d'autres lui ont échappé : ainsi, le 15 mai 1360, Louis de Navarre donna l'ordre, que j'ai retrouvé aux archives de la Chambre des Comptes de Pampelune, de livrer du bois, du fer et du charbon à trois maîtres armuriers de Bordeaux qui travaillaient au château d'Olite ; ainsi encore, les armuriers tiennent une large place parmi ces artisans dont M. Roborel de Climens a publié naguère les curieuses signatures¹. L'un d'eux s'appelait précisément Gyraud ; c'était peut-

¹ Je ne m'abuse pas sur la rigueur de cet argument : M. Roborel de Climens n'ayant publié qu'un choix parmi les *marques de besognes* qu'il a recueillies, la part faite dans sa publication aux divers corps d'états ne représente pas l'importance de chacun d'eux.

être — qui sait? — un aïeul de son adversaire d'aujourd'hui, et pour qu'il n'y eût pas de doute sur la spécialité qui était la sienne, il signait, comme à peu près tous ses confrères, en dessinant une arme blanche, épée ou dague¹. — Ces documents, d'après M. Giraud, permettent uniquement de constater l'existence d'ouvriers isolés; mais rien ne prouverait « l'organisation d'une industrie de l'arme blanche, fonctionnant dans le sens large du mot ».

Bien plus, cette industrie serait impossible, et M. Giraud en donne plusieurs raisons : d'abord, il ne voit pas bien une manufacture d'armes « sur les bords de la Garonne vaseuse »; ensuite, la loi économique des milieux exige qu'une industrie s'installe dans le voisinage des pays qui lui fournissent les matières premières, et il n'y a pas de mines de fer dans les environs de Bordeaux.

La première objection est caduque à tous les points de vue : en droit, si l'on peut ainsi parler, il n'est pas démontré que la force motrice fût indispensable dans une boutique de fourbisseur d'épées, qui devait manœuvrer à bras ses soufflets et ses marteaux; en fait, la Garonne « vaseuse » n'était pas le seul cours d'eau de la ville : il y coulait des fontaines célèbres et des ruisseaux. Sur l'un étaient installées des tanneries; l'autre, qui actionnait des moulins, passait à proximité de la rue des *Armuriers* : c'était le Peugue. Un forgeron d'épées, *faure d'espadas*, signalé par M. Giraud, possédait précisément, en 1382, un *sol* ou emplacement dans la rue du Peugue.

La seconde objection est moins solide encore. C'est une erreur d'écrire l'histoire *a priori* et de donner le pas aux considérations générales sur les faits bien établis. La théorie à laquelle M. Giraud a prêté une si grande importance et qui fait le fond de son raisonnement, conduirait, si on la prenait à la lettre, aux conclusions les plus inattendues : par

1. Dans cet ordre d'idées, M. Ribadiou a heureusement mis en lumière l'incident qui suivit, en 1415, la saisie de dix épées fabriquées à Bordeaux, sur la commande du sénéchal de Bazadais et du capitaine de Saint-Macaire. Le sénéchal réclama ces « diz espées, que j'avoya », dit-il, « fayt faire à Bourdeaux ». — En 1471, divers habitants de Cussac « achetèrent des épées d'acier, bonnes, vendables et marchandes », à Guillaume Rudelle, armurier, paroissien de Saint-Siméon de Bordeaux.

exemple, que les manufactures de Châtellerault n'existent pas, puisque cette ville est éloignée des bassins houillers et des gisements de minerais, et même que les soieries de Lyon sont un mythe, attendu qu'on n'élève pas les vers à soie dans la campagne lyonnaise.

On voit que la loi économique des milieux n'a pas la rigueur que suppose M. Giraud. Des industries vivent et prospèrent loin des lieux de production qui les alimentent. Cette observation est surtout vraie des manufactures du moyen âge, qui n'atteignent jamais un grand développement, et des industries de luxe, qui emploient une quantité très restreinte de matière.

Au surplus, Bordeaux n'était pas éloigné des pays de fer et de charbon. La place était en rapports assidus, grâce à son négoce et grâce à sa flotte, avec les Landes, avec les provinces basques, enfin avec le Périgord, où l'on obtenait, paraît-il, l'acier par procédé direct.

M. Giraud prétend, il est vrai, que des droits d'entrée prohibitifs défendaient aux fers de la région l'accès de la ville. Voyons ce que vaut ce nouvel argument. L'archéologue lyonnais signale, vers 1406, des droits d'octroi *ad valorem* de 2 sous 6 deniers par livre, soit 12,50 o/o. Un quintal de fer était payé à Bordeaux, en 1395, 26 sous; sur ces 26 sous, 3 sous environ représentaient le droit d'entrée. D'un quintal de fer, 40 à 50 kilogrammes, on devait bien tirer au minimum 36 lames, d'où il suit que le fer de chaque lame payait d'entrée au maximum 1 denier. Or, à la même époque, le comptable de l'Archevêché achetait une épée 4 livres 7 sous 6 deniers¹, soit 1,050 deniers. Le tarif d'octroi augmentait le prix de moins de 1/1000. On conviendra que M. Giraud exagère quand il déclare que ce droit « pouvait passer pour une véritable prohibition ».

Mais, il faut le répéter, toutes les déductions ne sauraient

1. Les dix épées saisies au détriment du capitaine de Saint-Macaire et du sénéchal de Bazadais avaient coûté, d'après eux, 50 écus, suivant les jurats de Bordeaux, 41 francs. Si nous nous en tenons à ce dernier chiffre, la valeur de l'épée serait de 5 livres 2 sols 6 deniers, soit 1,230 deniers.

prévaloir contre les faits dûment constatés. Or, notre ville possédait, en 1400, une rue des *Armatureys*, et, en 1526, on convoquait pour l'arrivée de François I^{er} la confrérie des *Espadiers* ou fourbisseurs d'épées de Bordeaux.

Il reste enfin possible que Bordeaux ait été un entrepôt d'armes manufacturées dans la région : le vin de Bordeaux n'est pas récolté sur la place des Quinconces, mais bien dans le département, — et même quelquefois un peu en dehors. La morue de Bordeaux n'est pas davantage pêchée entre la Bastide et la Rousselle.

3° Les chroniqueurs, notamment Froissart, vantent à maintes reprises les épées de Bordeaux. — Selon M. Giraud, cette appellation doit s'appliquer au Bordeau de la Savoie. Il n'est pas excessif de dire que cette interprétation est inadmissible. Si Froissart, qui connaissait notre cité, avait entendu désigner un hameau des Alpes, il n'aurait pas manqué, une fois ou l'autre, de spécifier. Et puis, ainsi que me le fait observer un maître de l'érudition bordelaise, M. Jullian, les produits prennent le nom d'une province, d'une ville connue, jamais ou presque d'une localité ignorée.

En somme, les témoignages réunis pour Bordeaux (Gironde) subsistent dans toute leur force. Quels textes leur oppose-t-on qui soient favorables à Bordeau (Savoie)? Il y en a, tout bien compté, deux :

1° En 1581, Montaigne revenant d'Italie note le long d'un grand lac, le lac du Bourget, « un château nommé Bordeau, où se font des espées de grand bruit. »

2° En 1576, deux associés, « forgeurs d'espées » de Bordeau, vendent à un marchand de Lyon la fabrication de leur martinet.

Pour être complet, il convient d'ajouter d'abord que le renseignement donné par Montaigne n'est pas rigoureusement exact, les épées étant fabriquées dans le village et non dans le château de Bordeau, ensuite que l'on a mentionné quelques trouvailles faites à Bordeau : des meules ayant vraisemblablement servi à aiguiser des lames, quelques débris d'armes et même « une épée tout entière », tous objets dont on néglige, par malheur, d'indiquer la date.

Ainsi donc, pour commenter des textes des XII^e-XIV^e siècles, M. Giraud cite tout juste deux textes de la fin du XVI^e siècle. Il fallait établir que Bordeau (Savoie) possédait plus que Bordeaux (Gironde) des forges importantes et réputées, dès le XII^e siècle : on ne prouve même pas que la localité existât à cette époque. Il s'agissait de savoir si la capitale de la Guienne, avec son commerce étendu, sa marine puissante, sa rue des *Armuriers*, sa confrérie des *Espadiers*, pouvait entretenir un commerce d'exportation d'armures : M. Giraud répond négativement, après quoi il soutient que le centre de cette fabrication était dans un hameau qui comptait 6 feux en 1497 et 7 feux en 1568.

En résumé, quel était l'objet précis des recherches de M. Giraud ? C'était de déterminer si les « épées de Bordeaux » mentionnées dans des textes allant du XII^e siècle à 1409 venaient de Bordeaux (Gironde) ou de Bordeau (Savoie).

Pour décider en faveur de cette dernière localité, quels moyens a-t-il fait valoir ? Ces moyens sont de deux sortes : en premier lieu, des documents ; ensuite, une théorie économique vague ou tout au moins sujette à de nombreuses exceptions.

Or, parmi les documents afférents à la période dont il s'agit, il n'en est pas un seul que l'on puisse revendiquer même comme un commencement de preuve en faveur de Bordeau (Savoie) ; ceux dont le sens est certain se rapportent *tous, sans exception aucune*, à Bordeaux (Gironde). Pour trouver un texte qui signale un simple martinet forgeant des épées à Bordeau (Savoie), il faut descendre jusqu'à 1576, plus d'un siècle et demi après la date du dernier des textes que l'on se propose d'expliquer.

Quant à la théorie économique, M. Giraud l'a dénaturée ; là où il n'y a qu'une simple tendance, il a cru voir une nécessité impérieuse et constante, à laquelle il a donné la préférence sur les chartes et les chroniques, et c'est ainsi que sa brillante dissertation aboutit à un paradoxe.

Je conclus : M. Giraud a écrit une page curieuse et rassemblé

des notions intéressantes sur le passé de l'industrie métallurgique dans le massif des montagnes de la Savoie. Mais quant à croire qu'il a dépouillé de leur renommée nos *espadiers* bordelais du moyen âge au profit de leurs contemporains de Bordeau (Savoie), dont il n'a même pas démontré l'existence, c'est purement une illusion. S'il s'agissait d'une étude rédigée dans nos pays et au profit de nos pays, on dirait : une gasconnade.

J.-A. BRUTAILS.



Extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*.

N° 3, 1^{er} février 1898.